



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 28 juin 2023 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et huit juns à 19 h 02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Maud FLAMANT et Arlette GLORIA
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Jean-Michel MAUREL, Manuel GONCALVES, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU

Excusés : Mme Marie-France ALRIC pouvoir à M. Rodolphe DUCAMP, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Arlette GLORIA

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Subvention association extérieure

Le 23 juin dernier vous avez réceptionné par mail la liste des associations extérieures ayant fait une demande de subvention auprès de notre commune :

- Société Saint Vincent de Paul (soutien matériel et d'écoute) (plusieurs familles de Viviers bénéficient de leur services chaque année)
- Association prévention routière
- Sapeurs-pompiers humanitaires
- Les restos du cœur (plusieurs familles de Viviers bénéficient de leur services chaque année)
- L'Association d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Je vous propose d'allouer la somme de 200.00€ au Sapeurs-pompiers humanitaire.

Pour rappel, l'année dernière nous avons attribué la même somme à l'association Saint Vincent de Paul.

Mesdames Françoise BARBERI et Marie-France ALRIC, Messieurs Rodolphe DUCAMP et Daniel MONTAGNE ne souhaitent pas prendre part au vote car ils n'ont pas été consulté sur le sujet.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET